



Réunions du conseil d'établissement pour l'année 2017-2018:

- ✓ 10 octobre 2017
- ✓ 7 novembre 2017
- ✓ 5 décembre 2017
- ✓ 16 janvier 2018
- ✓ 13 février 2018
- ✓ 20 mars 2018
- ✓ 10 avril 2018
- ✓ 8 mai 2018
- ✓ 5 juin 2018

Membres du conseil d'établissement pour l'année 2017-2018

- ❖ *Yves Charest – Parent déléguée du comité des parents*
- ❖ *Sylvie Gaudreau – Parent*
- ❖ *Agata Kajl – Parent*
- ❖ *Abdelmouctar L. El Idrissi – Parent*
- ❖ *Julie Mallette – Parent Substitut*
- ❖ *Guylaine Larivière – Technicienne en service de garde*
- ❖ *Manon Lessard – Psychoéducatrice*
- ❖ *Chantale Pronovost – Enseignante*
- ❖ *Kim Desjardins – Enseignante*
- ❖ *Nadia Larouche – Enseignante*
- ❖ *Maryz Gariépy – Directrice de l'école*
- ❖ *Mohamed Abidi CEM, M. ing. – Président du conseil d'établissement*



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

**COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

805, rue Tassé
(Arrondissement Saint-Laurent)
Montréal, H4L 1N8
Téléphone: 514-747-1260
Courriel:
direction.jean.grou@csmb.qc.ca

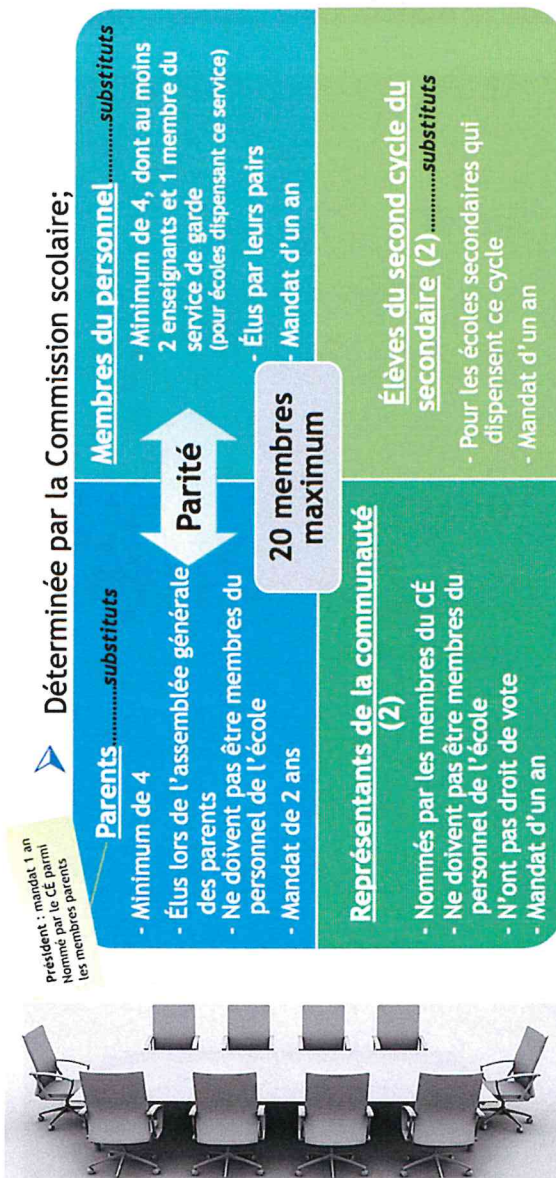
RÔLE DE CÉ

- ✓ La loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ peut: adopter, approuver, convenir, établir, être consulté, être informé organiser et donner son avis.



- ✓ Adopter: Autonomie de décider, liberté totale de choix;
- ✓ Approuver: Donner son accord

COMPOSITION DE CÉ



FONCTIONNEMENT DE CÉ

- ✓ Le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la Commission scolaire;
- ✓ Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne;
- ✓ Les séances du conseil d'établissement sont publiques;
- ✓ Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées;
- ✓ Toute décision doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.
- ✓ Les rapports sont publiés dans le site web de l'école.